

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 4 mars 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier et Denis Perreault formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent Monsieur le conseiller Alec Turcotte.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-03-048

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Bail de location de terre / André Bérard et Fils inc.
 - H.2 Projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019
 - H.3 École Pierre-de-Lestage – Gala de fin d'année / Demande de commandite
 - H.4 Embauche de personnes salariées temporaires
 - H.5 Embauche d'un étudiant au service des travaux publics (secteur loisirs)
 - H.6 Contrat à durée déterminée pour le poste de chargé de projets
 - H.7 Projet d'implantation d'une maison des aînés
 - H.8 Renouvellement de l'assurance collective / Régime des Chambres de Commerce
 - H.9 Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.10 Travaux de réfection de trottoirs et bordures – Saison 2019 / Appel d'offres par voie d'invitation
 - H.11 Permis de voirie
 - H.12 École secondaire Pierre-de-Lestage – L'Événementiel 2019 / Demande de commandite
 - H.13 Mise aux normes – Compresseur numéro 2
 - H.14 Recrutement d'un contremaître au service des travaux publics / Nomination du comité de sélection
 - H.15 Poste de directeur des loisirs et agent aux communications
 - H.16 Recrutement d'un directeur des loisirs et agent aux communications / Nomination du comité de sélection
 - H.17 Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts / Appel d'offres sur invitation
 - H.18 Appui au projet de rénovation majeure de la Coopérative d'habitation Bellevue de Berthierville
 - H.19 Piscine municipale / Octroi du contrat des travaux de démarrage 2019
 - H.20 Piscine municipale – Installation d'une thermopompe / Octroi de contrat

- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de gestion de la bibliothèque municipale
 - K.2 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18
- L) Adoption de règlements
 - L.1 **Adoption du règlement 925-6**
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
 - L.2 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 748-199
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les normes des piscines et des bains à remous
 - L.3 **Adoption du premier projet de règlement 748-200**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Fourniture de services reliés aux travaux de balayage de rues – Saison 2019 / Octroi du contrat – Option 2
- M.2 Appui à la lutte aux changements climatiques
- M.3 Partenariat avec la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier
- M.4 Inspection des bornes d'incendie 2019-2020-2021 / Octroi de contrat
- M.5 Personnel étudiant / Camp de jour – Été 2019
- M.6 Programmation des fêtes publiques 2019 / Activité de cabane à sucre

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-03-049

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-050

**D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
11 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-051

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-01 et 2019-02 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 380 725,67 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-052

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-02 » représente les dépenses encourues en février 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en février 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 244 924,59 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 27 février 2019 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-03-053

H.1 BAIL DE LOCATION DE TERRE / ANDRÉ BÉRARD ET FILS INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est propriétaire du lot 3 449 147;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville ne prévoit pas utiliser ce lot à court terme;

CONSIDÉRANT l'offre de location de terre du 23 janvier 2019 par Stéphane Bérard pour André Bérard et Fils Inc;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU:

Que le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, un bail de location devant intervenir avec André Bérard et Fils Inc. relatif à la location du lot 3 449 147 appartenant à la Ville de Berthierville, dont la superficie est approximativement de 17 acres, à des fins de culture.

Qu'il est convenu que André Bérard et Fils Inc. verse à la Ville de Berthierville, au plus tard le 30 avril de chaque année de la durée du bail, une somme de mille cinq cent trente dollars (1 530,00 \$) plus taxes applicables pour chacune des périodes comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre des années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-054

H.2 PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT la lettre datée du 18 décembre 2018 provenant du Ministre de la Famille confirmant l'accord d'une subvention dont 1 700 \$ pour la réalisation d'un projet pendant la relâche scolaire 2019 et 13 100 \$ pour la réalisation d'un projet pendant la période estivale 2019 totalisant un montant de 14 800 \$;

4 mars 2019

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de réaliser le projet tel que décrit dans la demande de soutien financier pour un montant total de 34 820 \$ et dans le respect des normes du Programme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas la somme de 34 820 \$ pour la réalisation du projet décrit à la demande de soutien financier du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 comprenant entre autres des frais d'achat de matériel et de fourniture affectés à la bonification de l'offre de garde, des frais d'animation et de rémunérations.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-055

H.3

ÉCOLE PIERRE-DE-LESTAGE – GALA DE FIN D'ANNÉE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 21 janvier 2019 de l'école Pierre-de-Lestage relative à la tenue du Gala de fin d'année qui se tiendra le 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour sa participation à cet événement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 200 \$ à titre de commandite à la Commission scolaire des Samares – École Pierre-de-Lestage, dans le cadre du Gala de fin d'année qui se tiendra le 30 mai 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-056

H.4

EMBAUCHE DE PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les diverses absences du personnel au service des travaux publics, secteur garage municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir compter sur un personnel minimal de cinq (5) personnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la direction générale à procéder au recrutement d'une ou deux personnes salariées temporaires au service des travaux publics et ce, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit des mois de mai à août 2019 inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-057

H.5 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SECTEUR LOISIRS)

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement d'une personne salariée étudiante au service des travaux publics (secteur loisirs) afin d'effectuer les travaux d'entretien à la piscine municipale, au chalet Laferrière ainsi que des locaux utilisés par le camp de jour au Pavillon St-Joseph;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Nicolas Lambert à titre de personne salariée étudiante au service des travaux publics (secteur loisirs) pour une période de 10 semaines, selon un horaire de 40 heures par semaine, à compter du 10 juin 2019 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-058

H.6 CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée intervenu entre la Ville de Berthierville et M. Gaétan Champagne vient à échéance le 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite conserver à son emploi M. Champagne au poste de chargé de projets du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat de travail de M. Gaétan Champagne au poste de chargé de projets du service des travaux publics et ce, selon les termes et conditions stipulés au contrat à durée déterminée de deux (2) ans débutant le 3 avril 2019, à intervenir entre la Ville de Berthierville et M. Champagne.

4 mars 2019

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-059

H.7 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'engagement du Gouvernement du Québec à construire 30 maisons des aînés de 70 à 130 personnes visant à assurer aux bénéficiaires de services un environnement plus chaleureux et accueillant qui s'apparente à un milieu résidentiel;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Berthierville de donner l'opportunité aux aînés de bénéficier de ce nouveau concept de soins de longue durée sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, par son accessibilité et sa proximité des grands centres urbains, la Ville de Berthierville a une vocation de lieu d'approvisionnement et de centre d'activité économique, culturelle, éducative, récréative et sociale de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que la Ville possède des infrastructures facilitant l'implantation de ce nouveau type d'habitation pour les aînés;

CONSIDÉRANT la variété de services offerts sur son territoire assurant des services de proximité aux bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offre un accès privilégié à des espaces verts offrant un milieu de vie paisible en bordure du fleuve Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De demander à Madame Caroline Proulx, députée de la circonscription provinciale de Berthier et ministre du Tourisme, de considérer la Ville de Berthierville pour l'implantation d'une Maison des aînés sur son territoire.

D'acheminer copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés ainsi que la direction des Services de Santé de la région de Lanaudière.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-060

H.8 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE / RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

CONSIDÉRANT que le programme d'assurance collective des employés de la Ville de Berthierville vient à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la firme Assurances Robillard et Associés inc. a analysé le dossier de la Ville de Berthierville relatif au renouvellement de l'assurance collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Giroux, conseiller en assurances et rentes collectives, de renouveler le programme d'assurance collective avec Régime des Chambres de Commerce;

CONSIDÉRANT la rencontre entre M. Michel Giroux, des représentants du SFCP – Section locale 4676 ainsi que de la direction générale de la Ville;

4 mars 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors d'un comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le conseiller de la firme Assurances Robillard et Associés inc., à confirmer à la compagnie Régime des Chambres de Commerce le renouvellement de l'assurance collective de la Ville de Berthierville et de ses employés éligibles au programme, telle que décrite dans le formulaire de Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-061

H.9 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour les services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-062

H.10 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES – SAISON 2019 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

4 mars 2019

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2019 auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-063

H.11 PERMIS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses du permis de voirie et à demander lorsque nécessaire, le permis requis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-064

**H.12 ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE – L'ÉVÉNEMENTIEL 2019 /
DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 5 février 2019 de l'école secondaire Pierre-de-Lestage relative à la tenue de l'Événementiel 2019, le 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 25 février 2019;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville par sa participation à cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 200 \$ à titre de commandite à la Commission scolaire des Samares – École Pierre-de-Lestage, dans le cadre de l'Événementiel 2019 qui se tiendra le 15 juin 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-065

H.13 MISE AUX NORMES – COMPRESSEUR NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT que des travaux de mise aux normes doivent être effectués sur le compresseur numéro 2 à l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que la compagnie Climat-Control SB inc. spécialisée dans le domaine assure le bon fonctionnement du système de réfrigération de l'aréna depuis plusieurs années et possède l'expertise nécessaire pour mener à bien ces travaux;

CONSIDÉRANT que la compagnie Climat-Control SB inc. a présenté une offre de service pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors d'un comité de travail tenu le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour la mise aux normes du compresseur numéro 2 à la compagnie Climat-Control SB inc. pour un montant de 19 202,45 \$, plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 1836, datée du 1^{er} mars 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-066

**H.14 RECRUTEMENT D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS /
NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un contremaître au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière
- M Denis Darveau, conseiller municipal
- M. Michel Tremblay, de la firme SMI Performance

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-067

H.15 POSTE DE DIRECTEUR DES LOISIRS ET AGENT AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la lettre datée du 15 février 2019 provenant de M. Alexandre Salois-Lapointe annonçant qu'il quittait ses fonctions de directeur des loisirs et agent aux communications;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste au niveau des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De confirmer la terminaison d'emploi de M. Alexandre Salois-Lapointe à partir du 11 mars 2019.

D'autoriser la tenue d'un processus de recrutement au poste de directeur des loisirs et agent aux communications.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-068

H.16 RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DES LOISIRS ET AGENT AUX COMMUNICATIONS / NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un directeur des loisirs et agent aux communications;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M^{me} Suzanne Nantel, mairesse
- M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière
- M. Denis Perreault, conseiller municipal

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-069

H.17 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – SAISON 2019 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT que, suite au processus d'appel d'offres par voie d'invitation se terminant le 27 février 2019, la Ville de Berthierville n'a reçu aucune soumission.

4 mars 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un nouveau processus d'appel d'offres par voie d'invitation relatif à l'entretien des espaces verts pour la saison 2019.

D'inviter à soumissionner les compagnies apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Isabelle Fontaine déclare son intérêt et se retire de la table du conseil à 20 h. Le quorum est constaté.

2019-03-070

H.18 APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BELLEVUE DE BERTHIERVILLE

ATTENDU que la Coopérative d'habitation Bellevue est partie prenante de la communauté de Berthierville depuis plusieurs années;

ATTENDU que la Coopérative d'habitation Bellevue offre à plusieurs familles un milieu de vie agréable, abordable et sécuritaire;

ATTENDU que la Ville de Berthierville reconnaît l'impact de ce projet pour ses citoyens;

ATTENDU que la Coopérative d'habitation Bellevue doit, afin de poursuivre sa mission, procéder à des travaux majeurs de rénovation;

ATTENDU que la Coopérative Bellevue a l'intention de déposer des demandes de financement auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL);

ATTENDU que dans sa démarche, la Coopérative d'habitation Bellevue est accompagnée par le groupe de ressources techniques (GRT) Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la démarche de la Coopérative d'habitation Bellevue dans le cadre de son projet de rénovation majeure et ce, pour les 48 unités de logements de la coopérative.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Isabelle Fontaine se joint à la table du conseil à 20 h 02. Le quorum est constaté.

2019-03-071

H.19 PISCINE MUNICIPALE / OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE DÉMARRAGE 2019

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer le bon déroulement des procédures de démarrage de la piscine municipale en vue de la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le directeur des loisirs et agent aux communications décrites aux notes de service datées du 25 octobre 2018 et 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 1012 datée du 25 février 2019 déposée par la firme Multitech-Régulation inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus entre autres les 29 octobre 2018 et 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multitech-Régulation inc. le contrat des travaux de démarrage de la piscine sans l'option de vidange complète de la piscine incluant le remplacement de sable de filtration et certaines réparations connexes au coût de 5 433,85 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services numéro 1012 datée du 25 février 2019.

D'autoriser l'achat d'équipements facilitant l'entretien de la piscine au montant 697,57 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-072

H.20 PISCINE MUNICIPALE – INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que des travaux d'installation d'une thermopompe à la piscine municipale ont été prévus au budget 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le directeur des loisirs et agent aux communications décrites aux notes de service datées du 18 mai 2018, 25 octobre 2018 et 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 1012 datée du 25 février 2019 déposée par la firme Multitech-Régulation inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus entre autres les 29 octobre 2018 et 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multitech-Régulation inc. le contrat de fourniture et d'installation d'une thermopompe THERMEAU TH200 incluant la plomberie et le raccord électrique au coût de 10 317, 21 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services numéro 1012 datée du 25 février 2019.

4 mars 2019

D'autoriser une dépense n'excédant pas 2 500 \$ toutes taxes incluses pour les travaux de branchement de la thermopompe au panneau électrique existant.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Aucun dépôt de documents pour la séance ordinaire du 4 mars 2019**

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de janvier 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de février 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de février 2019

K) AVIS DE MOTION

2019-03-073

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de gestion de la bibliothèque municipale**

Monsieur le conseiller Denis Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement de gestion de la bibliothèque municipale.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Denis Perreault.

2019-03-074

**K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de renommer la zone 3-R-18 et la désigner comme étant la zone 3-I-18, d'y abroger la grille des usages et normes «dominante résidentiel» et d'y ajouter une grille des usages et normes «dominante commerciale».

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2019-03-075

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-6
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement 925-6 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 748-199**

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748
concernant les normes des piscines et des bains à remous**

Explication du second projet de règlement 748-199

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-199.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet du règlement.

2019-03-076

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-199

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748
concernant les normes des piscines et des bains à remous**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destremps,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-199 concernant les normes des piscines résidentielles et des bains à remous.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-077

L.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-200

**Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à
la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée
3-I-18**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destremps,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-200 concernant la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) **AFFAIRES NOUVELLES**

2019-03-078

M.1 **FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES - SAISON 2019 / OCTROI DU CONTRAT – OPTION 2**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation relatif au contrat de fourniture de services reliés aux travaux de balayage de rues pour la saison 2019, autorisé par la résolution numéro 2019-02-029;

CONSIDÉRANT les deux options incluses au devis de l'appel d'offres 2019-002, à savoir :

- 1^{ère} option : Balayage des rues, stationnements municipaux et lieux publics;
- 2^e option : Balayage des rues, stationnements municipaux et lieux publics ainsi que certains tronçons de routes provinciales;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectué après 11 heures le 28 février 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Balai Le Permanent inc.	29 760 \$ (option 1) 36 540 \$ (option 2)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec devait avoir la confirmation de la Ville en septembre 2018 afin de conclure une entente pour l'année 2019 afin d'effectuer les travaux de balayage sur certains tronçons de routes provinciales permettant de recevoir une compensation financière et qu'il était impossible pour la Ville de confirmer à cette période son orientation;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1^{er} mars 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Balai Le Permanent inc. est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Balai Le Permanent inc. le contrat de fourniture de services reliés aux travaux de balayage de rues pour la saison 2019 selon l'option 2, au montant de 36 540 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2019-002.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-079

M.2 **APPUI À LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT les manifestations de plus en plus fréquentes des conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, les périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

4 mars 2019

CONSIDÉRANT les risques encourus par une crise climatique sur la santé des populations et des écosystèmes ainsi que sur les ressources alimentaires et économiques mondiales;

CONSIDÉRANT le cri d'alarme lancé par la communauté scientifique et par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville privilégie un développement sain et respectueux de la nature;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville s'est toujours projetée comme une population qui sait mettre en valeur la beauté et la qualité de son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal reconnaisse que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

Que le conseil municipal appuie les démarches des groupes environnementaux qui dénoncent cette situation et demande aux gouvernements de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise;

Que le conseil municipal reconnaît que l'acceptabilité sociale s'impose comme un élément incontournable dans tout projet et plus particulièrement, les projets ayant des impacts environnementaux, qui devrait avoir préséance sur les retombées économiques et demande aux Gouvernements Fédéral et Provincial d'en faire de même, car en tant que décideurs, nous sommes responsables de la survie des populations à venir;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de D'Autray, aux députées fédérale et provinciale du territoire ainsi qu'à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-080

M.3 PARTENARIAT AVEC LA COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE DE BERTHIER

CONSIDÉRANT la demande datée du 18 février 2019 de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier (CIEC) proposant un partenariat en vue de la tenue d'une sixième édition de la Coopérative jeunesse de services dans le secteur Berthier pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT qu'une CIEC est avant tout un projet éducatif qui mise ultimement sur la prise en charge des jeunes;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville durant ce partenariat;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 mars 2019 ;

4 mars 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'offre de partenariat de niveau argent au coût de 500 \$ de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat jeunesse de Berthier offrant la visibilité suivante :

- Mention de la Ville dans les communiqués de presse;
- Chandail avec le logo de la Ville porté par les neuf (9) coopérants durant six (6) semaines;
- Mention lors de l'ouverture officielle, sur Facebook et lors du recrutement dans les écoles;
- Logo sur tout le matériel promotionnel de la CIEC.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-081

M.4 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE 2019-2020-2021 / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder annuellement à l'inspection des bornes d'incendie afin de respecter les obligations et exigences du schéma de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées pour une période de trois (3) ans, à savoir :

- Nordikeau : offre datée du 26 février 2019 au coût unitaire de 30,50 \$ par borne d'incendie;
- Distribution COBRA inc. : offre datée du 28 février 2019 au coût unitaire de 27,42 \$ par borne d'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1^{er} mars 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Distribution COBRA inc. le contrat des travaux d'inspection des bornes d'incendie au coût de 27,42 \$ plus les taxes applicables par borne d'incendie pour une durée de trois (3) ans, soit 2019, 2020 et 2021, pour un montant approximatif de 15 876,18 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-082

M.5 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-02-031 autorisant le recrutement de quatre (4) autres personnes salariées étudiantes au poste de moniteur afin de répondre aux besoins du camp de jour pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 4 mars 2019;

4 mars 2019

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des étudiants énumérés ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2019 pour la période se situant entre le 16 juin et le 17 août 2019 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Anthony Joinville, Karelle Chevalier, Jade Ducharme-Maillé et Sandrine Moreau** à titre de monitrices et moniteurs, pour une période de neuf (9) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine.

D'autoriser l'embauche de **Kim Dumberry** à titre de personne salariée étudiante au poste de monitrice pour un minimum de 20 heures par semaine et maximum de 40 heures.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier advenant le besoin de formations spécifiques ainsi que la préparation de la planification générale de la saison.

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-03-083

M.6 PROGRAMMATION DES FÊTES PUBLIQUES 2019 / ACTIVITÉ DE CABANE À SUCRE

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire prévue au budget 2019 pour la tenue de fêtes publiques organisées par la Ville;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus les 18 février et 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000 \$ toutes taxes incluses pour l'organisation de l'activité de cabane à sucre qui se tiendra le 13 avril prochain.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

2019-03-084

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

4 mars 2019

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 32.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Fourniture de services reliés aux travaux de rapiéçage d'asphalte

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-03-061

Les soumissionnaires invités sont :

- Marion Asphalte
- Pavage Rocheleau inc.
- Asphalte Général
- Pavage JD inc.

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Travaux de réfection de trottoirs et bordures

Saison 2019

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-03-062

Les soumissionnaires invités sont :

- Trottoir Joliette inc.
- Cimentier Laviolette inc.
- BDL Bordure et Trottoir inc.

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts

Saison 2019

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2019-03-069

Les soumissionnaires invités sont :

- Horti Solution inc.
- Les Gazons Bérard inc.
- Les Gazons Yan Roy inc.